



## DECLARATION UE DE CONFORMITE

Nous :

**Bouygues Telecom SA**  
37-39, rue Boissière  
75 116 Paris

déclarons sous notre seule responsabilité que le produit ci-dessous, objet de la présente déclaration :

NOM DU PRODUIT	:	Bbox Wi-Fi® 6
TYPE DU PRODUIT	:	PRV36AX349B
FAMILLE DE PRODUIT	:	Modem FTTH

mis sur le marché à partir de son début de production jusqu'au 9 mai 2022 est conforme aux exigences essentielles des directives et aux règlements européens suivants :

- RED : DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE
- Ecoconception :
  - DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
  - RÈGLEMENT (CE) N° 1275/2008 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2008 modifié par le RÈGLEMENT (UE) N o 801/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013
  - RÈGLEMENT (UE) 2019/1782 DE LA COMMISSION du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les sources d'alimentation externe en vertu de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 278/2009 de la Commission
- ROHS : DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte)

en conformité avec les normes harmonisées ou réglementations européennes suivantes :

- |                                   |                      |
|-----------------------------------|----------------------|
| • EN 62368-1:2014+A11:2017        | EN 301 489-1 V2.2.3  |
| • EN 62311:2008                   | EN 301 489-17 V3.2.4 |
| • EN 55032:2015                   | EN 300 328 V2.2.2    |
| • EN 55035:2017                   | EN 301 893 V2.1.1    |
| • EN 50563:2011+A1:2013           | EN 303 423 v1.2.1    |
| • EN IEC 63000:2018               | EN 60825-1:2014      |
| • EN 60825-2:2004+A1:2007+A2:2010 | EN 50564:2011        |

mis sur le marché à partir du 10 mai 2022 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2022 est conforme aux exigences essentielles des directives et aux règlements européens suivants :

- RED : DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE
- Ecoconception :
  - DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
  - RÈGLEMENT (CE) N° 1275/2008 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2008 modifié par le RÈGLEMENT (UE) N o 801/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1782 DE LA COMMISSION du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les sources d'alimentation externe en vertu de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 278/2009 de la Commission
- ROHS : DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte)

en conformité avec les normes harmonisées ou réglementations européennes suivantes :

- |                                   |                      |
|-----------------------------------|----------------------|
| ● EN 62368-1:2014+A11:2017        | EN 301 489-1 V2.2.3  |
| ● EN 62311:2008                   | EN 301 489-17 V3.2.4 |
| ● EN 55032:2015                   | EN 300 328 V2.2.2    |
| ● EN 55035:2017                   | EN 301 893 V2.1.1    |
| ● EN 50563:2011+A1:2013           | EN 303 423 v1.2.1    |
| ● EN IEC 63000:2018               | EN 60825-1:2014      |
| ● EN 60825-2:2004+A1:2007+A2:2010 | EN 50564:2011        |
| ● EN 50689:2021                   |                      |

mis sur le marché à partir du 2 Novembre 2022 jusqu'au 20 juin 2023 est conforme aux exigences essentielles des directives et aux règlements européens suivants :

- RED : DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE
- Ecoconception :
  - DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
  - RÈGLEMENT (CE) N° 1275/2008 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2008 modifié par le RÈGLEMENT (UE) N o 801/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013
  - RÈGLEMENT (UE) 2019/1782 DE LA COMMISSION du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les sources d'alimentation externe en vertu de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 278/2009 de la Commission
- ROHS : DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte)

en conformité avec les normes harmonisées ou réglementations européennes suivantes :

- |                                   |                      |
|-----------------------------------|----------------------|
| ● EN 62368-1:2014+A11:2017        | EN 301 489-1 V2.2.3  |
| ● EN 62311:2008                   | EN 301 489-17 V3.2.4 |
| ● EN 55032:2015+A11:2020          | EN 300 328 V2.2.2    |
| ● EN 55035:2017+A11:2020          | EN 301 893 V2.1.1    |
| ● EN 50563:2011+A1:2013           | EN 303 423 v1.2.1    |
| ● EN IEC 63000:2018               | EN 60825-1:2014      |
| ● EN 60825-2:2004+A1:2007+A2:2010 | EN 50564:2011        |
| ● EN 50689:2021                   |                      |

mis sur le marché à partir du 21 Juin 2023 est conforme aux exigences essentielles des directives et aux règlements européens suivants :

- RED : DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE
- Ecoconception :
  - DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
  - RÈGLEMENT (CE) N° 1275/2008 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2008 modifié par le RÈGLEMENT (UE) N o 801/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013
  - RÈGLEMENT (UE) 2019/1782 DE LA COMMISSION du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les sources d'alimentation externe en vertu de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 278/2009 de la Commission
- ROHS : DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte)

en conformité avec les normes harmonisées ou réglementations européennes suivantes :

- EN 62368-1:2014+A11:2017
  - EN 62311:2008
  - EN 55032:2015+A11:2020
  - EN 55035:2017+A11:2020
  - EN 50563:2011+A1:2013
  - EN IEC 63000:2018
  - EN 60825-2:2004+A1:2007+A2:2010
  - EN 50689:2021
- EN 301 489-1 V2.2.3
  - EN 301 489-17 V3.2.4
  - EN 300 328 V2.2.2
  - EN 301 893 V2.1.1
  - EN 303 423 v1.2.1
  - EN 60825-1:2014+A11:2021
  - EN 50564:2011

A Paris, le 06/03/2024

Au nom de Bouygues Telecom



Georgina Lopez  
Directrice Développement Produits Fixes et Plateformes de Service

<b>BOUYGUES TELECOM</b> 37-39 Rue Boissière 75116 PARIS Société Anonyme au Capital de 929 207 595,48 € RCS Paris 397 480 930
--

Wi-Fi® est une marque déposée de la Wi-Fi Alliance®.